



1028 Prévèrenges, le 1<sup>er</sup> juin 2016

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

Séance du 31 mai 2016  
Présidence : M François Ludwig

### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

vu le préavis du Comité de direction,  
après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude  
de cet objet,  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'approuver la gestion relative à l'exercice 2015 et d'en donner décharge au Comité de direction.

Le Président

François Ludwig



La Secrétaire

Claude de Titta



1028 Prévèrenge, le 1<sup>er</sup> juin 2016

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

Séance du 31 mai 2016  
Présidence : M François Ludwig

### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

#### DECIDE

#### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le préavis du Comité de direction présentant les comptes 2015,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'adopter les comptes des activités de police de la Police Région Morges pour 2015, représentant des charges à hauteur de CHF 10'773'958.38 et des recettes pour un montant de CHF 4'788'339.92. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 5'985'618.46, entièrement couvertes par les communes membres ; tel qu'amendé.
2. de prendre acte des comptes ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2015, représentant des charges à hauteur de CHF 3'641'506.95 (14'415'465.33 – 10'773'958.38) couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :  
CHF 2'163'397.81 (charges), CHF 2'954'697.049 (revenus) pour la Commune de Morges ;  
CHF 140'664.45 (charges), CHF 46'690.40 (revenus) pour la Commune de Saint-Prex ;  
CHF 11'020.00 (charges), CHF 10'180.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz ;  
CHF 3'280.00 (charges) pour la Commune de Buchillon ;  
CHF 1'376.00 (charges), CHF 540.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges.
3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune ;
4. de donner décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2015 ;
5. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat pour l'année 2015.

Le Président

François Ludwig



La Secrétaire

Claude de Titta